



46^e TOURNOI VEVEYSAN DE

VOLLEY



RÈGLEMENT DU TOURNOI

	1	• Généralités
Organisateur	1.1.	L'organisation du tournoi est assurée par la Gym Hommes Châtel-St-Denis.
Équipes	1.2.	Le tournoi est ouvert aux équipes masculines ou mixtes.
Finance	1.3.	L'inscription s'accompagne du paiement d'une finance, au plus tard, à la date limite d'inscription.
Lieu	1.4.	Le tournoi se déroule dans les salles de gymnastique de la Halle Triple du Lussy de Châtel-St-Denis.
Équipement	1.5.	Chaque participant-e doit être équipé-e de chaussures d'intérieur ne marquant pas le sol.
Accident et vol	1.6.	Le comité d'organisation (CO) décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque participant-e doit être assuré-e contre les accidents.
	2	• Partie
Manches	2.1.	Une partie se joue en 2 manches.
1 ^{er} service	2.2.	Le 1 ^{er} service de la 1 ^{ère} manche est attribué à l'équipe nommée en 1 ^{er} sur le tableau du tournoi.
Changements	2.3.	Le changement de joueurs est autorisé à tout moment, sur arrêt de jeu.
Temps mort	2.4.	Un seul temps mort par manche et par équipe est autorisé, à la demande.
	3	• Phase de Qualification
Poules	3.1.	Les équipes sont réparties en 2 poules.
Confrontation directe simple	3.2.	Chaque équipe joue une seule rencontre avec chaque équipe de sa poule.
Points à marquer	3.3.	Une équipe remporte une manche dès le 25 ^{ème} point marqué, <u>sans obligation d'écart de points</u> .
Points à gagner	3.4.	Une équipe, qui remporte 1 manche, gagne 2 points. Une équipe, qui remporte 2 manches, gagne 4 points.
Classement	3.5.	Un classement par poule est établi par addition des points gagnés par chaque équipe.
Traitement des égalités de classement	3.6.	En cas d'égalité au classement, le départage des équipes s'effectue en prenant successivement en compte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Différentiel des manches remportées / perdues lors de la confrontation directe des deux équipes • Différentiel des points marqués / concédés lors de la confrontation directe des deux équipes • Meilleur ratio entre les points marqués / concédés lors de la phase de qualification • Tirage au sort 🎲
Qualification	3.7.	Les équipes classées aux trois premières places de chaque poule, à l'issue de la phase de Qualification, participent à la phase de Classement.
	4	• Phase de Classement (Finales)
Classement Places 1,2,3,4,5,6	4.1.	Les équipes classées respectivement, 3 ^{èmes} , 2 ^{èmes} ou 1 ^{ères} de leur poule de qualification jouent une dernière partie pour l'attribution des places, respectivement 5 et 6, 3 et 4, ou 1 et 2 dans le classement final.
Points à marquer	4.2.	Une équipe remporte une manche dès le 25 ^{ème} point marqué, <u>avec obligation d'écart de 2 points</u> .
Manche décisive	4.3.	En cas d'égalité à 1 manche partout, une manche décisive, avec première équipe à 5 points, sans obligation d'écart de points, est jouée.
	5	• Arbitrage
Auto-arbitrage	5.1.	Chaque équipe met à disposition un-e arbitre et un-e marqueur-euse.
Recours	5.2.	Les recours, les contestations et les cas litigieux, non prévus par ce règlement, sont à trancher par le CO et l'arbitre concerné. Leur décision est sans appel.
Règles par défaut	5.3.	Les règles officielles de la FSVB s'appliquent par défaut.